

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.049

L'An Deux Mille, le 2 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

25 AVRIL 2000

DATE D'AFFICHAGE

25 AVRIL 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER représenté par M. MOST, Maire

Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT

M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. SIMONNET représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD-DUCHERON, Mme PELTIER, M. POTENNEC

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 24

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE LA PROPRIETE CROZAFON.

VOTE : UNANIMITE

Le Plan d'Occupation des Sols de ROYAN a réservé diverses propriétés situées à l'intersection du Boulevard Franck LAMY et du Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY et notamment face au CAREL en vue de réaliser un carrefour équipé d'un rond point ceinturé par des immeubles en continuité de la Résidence étudiants dénommée ERASMUS.

La propriété sise 43 Boulevard Franck LAMY et 114 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY cadastrée section AW n° 71 pour 222m² dépendant de la succession de Madame CROZAFON est incluse dans l'emplacement réserve n° 19.

Le Notaire chargé de la succession CROZAFON a adressé, en accord avec l'héritière, une promesse de vente moyennant le prix de CINQ CENT DIX MILLE FRANCS (510.000F.) conformément à l'avis des Domaines en date du 21 septembre 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 21 septembre 1999,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 octobre 1994,

Vu le projet de promesse de vente établi par le Notaire de la propriétaire,

Considérant que la propriété sise 43 Boulevard Franck LAMY et 114 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY est incluse dans l'emplacement réserve n° 19 destiné à l'aménagement d'une place et carrefour circulaire,

Considérant que l'acquisition de cet immeuble permettra à terme la réalisation des travaux prévus dans le cadre des objectifs fixés par le Plan d'Occupation des Sols,

DECIDE

- d'acquérir à l'amiable la propriété sise 43 Boulevard Franck LAMY et 114 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY cadastrée section AW n° 71 pour 222m² dépendant de la propriété de Mademoiselle CROZAFON Jeanne Angèle moyennant la somme de CINQ CENT DIX MILLE FRANCS (510.000F.)
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique,
- de désigner la SCP BOURDELLE - LEPEUPLE et ABGRALL Notaires associés à PARIS chargés du règlement de la succession pour la rédaction de l'acte,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 mai 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS